



MUNICIPALITÉ DE PADOUE

215, rue Beaulieu

Padoue (Québec) G0J 1X0

Téléphone : 418 775-8188

<http://www.municipalite.padoue.qc.ca/>

DS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 9 mars 2023, tenue à 21 h 00 à la salle municipale, sise au 215, rue Beaulieu.

Sont présents :

Madame	Jennifer Laflamme	Mairesse Vacant
Monsieur	Guy Blanchette	Conseiller, siège no 2 Vacant
Madame	Mélanie Ouellet	Conseillère, siège no 4
Monsieur	Patrick Gaudreault	Conseiller, siège no 5

Sont absents :

Madame	Sonia Dussault	Conseillère, siège no 6
--------	----------------	-------------------------

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint, est aussi présent.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-03-37 Sur la proposition de Guy Blanchette, appuyée par Patrick Gaudreault et est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

2. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ

23-03-38 Il est proposé par Mélanie Ouellet, appuyé par Guy Blanchette et est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Sylvain Dubé à titre d'employé de voirie surnuméraire et d'autoriser Mme mairesse et le directeur-général à signer pour et au nom de la municipalité de Padoue le contrat de travail de M. Dubé.

Adoptée

3. IMPOSITION DE MESURE DISCIPLINAIRE POUR L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30

23-03-39 Il est proposé par Patrick Gaudreault, appuyé par Guy Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au congédiement de l'employé no 30 Michael Ouellet en raison d'une rupture irrémédiable du lien de confiance.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-03-40 Sur la proposition de Mélanie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 9 h 11, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

DocuSigned by:

DEC3FF2C53D94E8...

Jennifer Laflamme, mairesse

DocuSigned by:

56744C28B37E435...

Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint

Je, Jennifer Laflamme, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DocuSigned by:

DEC3FF2C53D94E8...

Jennifer Laflamme, mairesse